

**CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION  
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES DEUX-SEVRES**

**Siège et secrétariat :** 9 rue Chaigneau – CS 80030  
79403 SAINT MAIXENT L'ECOLE CEDEX

**Téléphone :** 05. 49. 06. 08. 50. et 05. 49. 06. 08. 56.

**Internet :** [www.cdg79.fr](http://www.cdg79.fr) / e.mail : [cdg79@cdg79.fr](mailto:cdg79@cdg79.fr)

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 31 MARS 2025**

**DELIBERATION N° 9 : Congrès des collectivités 2025 - partenariat avec Association des maires  
des Deux Sèvres**

**L'an deux mil vingt-cinq, le trente et un du mois de mars**, le Conseil d'administration du Centre de gestion s'est réuni à SAINT-MAIXENT-L'ECOLE, rue de l'Abbaye, sous la présidence de Monsieur Alain LECOINTE.

**Date de convocation** 24 mars 2025

**Etaient présents** : 12 membres titulaires et suppléants

M. Alain LECOINTE, Mme Sylvie COUSIN, M. Hervé LE BRETON, M. Roland MORICEAU, M. Michel CHANTREAU, M. Stéphane BAUDRY, M. Patrice CESBRON, Mme Nadine KIMBOROWICZ, Mme Corine MICOU, Mme Marie-Pierre MISSIOUX, M. Olivier POIRAUD, M. Jean-Michel RENAULT.

- M. Laurent BALAVOINE, Conseiller aux décideurs locaux DGFIP - présent

**Etaient excusés** : Mme Marie-Noëlle BEAU, M. Jean-Marc BERNARD, M. Jacques BILLY, Mme Chantal BRILLAUD, Mme Maryse CHARRIER, Mme Claudine GRELLIER, Mme Murielle HEURTEBISE-DANIAUD, M. Jean-François MOREAU, M. Jérôme BARON, Mme Sylvie BAZANTAY, Mme Armelle CASSIN, Mme Sarah KLINGLER, M. Fabrice MICHELET, Mme Laurence VIOLEAU.

- Mme Christelle MERDJIMEKIAN, conseillère DDFIP – excusée

Monsieur le Président rappelle au Conseil d'administration que depuis 2019, le CDG79 est l'un des partenaires majeurs de l'association départementale des Maires des Deux-Sèvres (ADM79) pour l'organisation de son congrès annuel.

Cette année, le 7<sup>ème</sup> Congrès des Collectivités des Deux-Sèvres aura lieu le jeudi 19 juin 2025 à Saint-Maixent l'Ecole.

Il est proposé que le CDG79 soit à nouveau partenaire de l'évènement permettant de disposer d'une visibilité accrue et de l'organisation d'un atelier thématique dédié à la fonction RH. En contrepartie, le CDG79 s'engage à verser à l'ADM79 la somme de 1 250 € et à prendre à sa charge le coût de l'accueil café dudit congrès.

Monsieur le Président propose au Conseil d'administration :

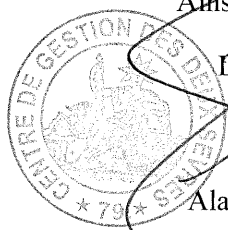
- De valider le partenariat avec l'ADM79 pour l'organisation de son congrès annuel selon les conditions et modalités définies ci-dessus.
- De l'autoriser, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- ACCEPTE à l'unanimité des suffrages exprimés, le partenariat avec l'association des maires des Deux-Sèvres pour le congrès du 19 juin 2025 à Saint-Maixent L'Ecole,
- ACCEPTE le versement à l'ADM79 de la somme de 1 250 € et la prise à sa charge du coût de l'accueil café dudit congrès,
- AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Ainsi délibéré et signé après lecture,

Le Président,



Alain LECOINTE

Délibération télétransmise en Préfecture le :

**- 3 AVR. 2025**

Accusé réception le :

**- 3 AVR. 2025**

### EXÉCUTOIRE

Publiée le :

**- 4 AVR. 2025**

Certifiée conforme à l'original

Saint-Maixent-l'École, le :

**- 4 AVR. 2025**

Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur général,

Cyrille DEVENDEVILLE

